
Séance publique du 3 mars 2025

Annonce publique de la séance et convocation des conseillers : 24 février 2025

Présents: Mme Sonia Fischer-Fantini, bourgmestre; Mme Pia Godelet-Bissen, échevine ; M. Lou Dondlinger, échevin;
M. Backendorf Serge, Mme Drui-Majerus Yolande, M. Moes Pol, M. De Toffol Joris,
Mme Zizza-Thoma Christiane, conseillers ;
Mme Schmit Mireille, secrétaire communale

Excusée : Mme Nancy Peters, conseillère

Point de l'ordre du jour : 8

Objet : **Modification du règlement communal des taxes de chancellerie**

Vu les articles 99 et 107 de la constitution :

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Revu sa délibération du 13 juin 2018 portant fixation des taxes de chancellerie, décision arrêtée par règlement grand-ducal le 7 juillet 2018 et approuvée par M. le Ministre de l'Intérieur en date du 20 août 2018, réf. : 827x013db ;

Considérant que le collège des bourgmestre et échevins propose d'adapter le règlement communal des taxes de chancellerie ;

Considérant la proposition du collège des bourgmestre et échevins d'abroger les taxes de 5 € pour la délivrance d'une carte d'identité, demande d'une carte de séjour, demande de renouvellement d'une carte de séjour, demande de passeport, certificat de changement de résidence ;

Entendu la proposition du collège des bourgmestre et échevins d'adapter les taxes de chancellerie en fonction ;

à l'unanimité des voix

décide de fixer les taxes de chancellerie (limitatives) comme suit :

500€ pour une autorisation de bâtir comportant la création d'un logement

250€ pour une autorisation de bâtir comportant la création d'un logement en cas de construction d'une résidence, par appartement

250€ pour une modification d'une autorisation de bâtir déjà accordée endéans un délai de deux ans à dater de l'autorisation initiale

500€ pour une autorisation de bâtir comportant la création, la construction ou l'installation d'un bien immeuble affecté à une production quelconque autre que celle relevant du secteur agricole

25€ pour toutes les autres autorisations de bâtir

A Garnich, date qu'en tête.

(Suivent les signatures,)

Pour extrait conforme,

Garnich, le 3 mars 2025

La Bourgmestre,
Sonia Fischer-Fantini

La Secrétaire communale,
Mireille Schmit

